

mier Empire comme officier de carabiniers, et assista à la plupart des campagnes de Napoléon I^{er}. Il était à la retraite de Russie où il se distingua. Grièvement blessé au combat de Weronowo, il dut quitter le service et passa la plus grande partie de son existence éloigné de la politique. Ce ne fut qu'en 1852 (26 janvier) qu'un décret du prince L. N. Bonaparte le nomma sénateur. Il vota toujours au Sénat dans le sens du gouvernement impérial, notamment pour l'adoption de la loi de sûreté générale (1858).

BEAUVAU (MARC-RENÉ-ANTOINE-VICTURIEN, PRINCE DE) député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Paris, le 29 mars 1816, mort à Nice, le 30 mars 1883, fils du précédent, consacra ses loisirs et son immense fortune à l'amélioration de la race chevaline en France. Son écurie fut célèbre, et il fut un des membres les plus actifs du Jockey-Club. Sa haute situation le fit porter candidat aux élections législatives dans la Sarthe, le 29 février 1852, et il fut élu dans la 4^e circonscription électorale par 18,888 voix sur 22,123 votants et 28,346 inscrits, contre MM. de Riancey (453 voix), Gendron (1,732) et Ledru-Rollin (565). Il fut successivement réélu dans la même circonscription le 22 juin 1857 par 16,538 voix sur 17,417 votants et 26,839 inscrits, contre Raspail (576 voix), le 1^{er} juin 1863 par 14,708 voix sur 22,752 votants et 27,554 inscrits, contre M. Gustave de Beaumont, candidat de l'opposition (7,078 voix), et le 24 mai 1869, par 12,130 voix sur 22,508 votants et 27,320 inscrits, contre MM. Bussou-Duviviers (9,048 voix) et Goussault (1,267). Le prince de Beauvan s'associa parfois aux votes de l'opposition dynastique, se rapprocha du centre gauche et signa l'interpellation des 116. Officier de la Légion d'honneur depuis 1866.

BEAUVERGER (CLAUDE-AUGUSTE PETIT, BARON DE), député au Corps législatif en 1808, né à Aiguay-le-Duc (Côte-d'Or), le 7 octobre 1748, mort à Paris, le 6 septembre 1819, exerçait la profession d'homme de loi à Paris au moment de la Révolution. Sous l'Empire, il devint tout d'abord conseiller général de la Seine; puis le Sénat conservateur le nomma pour ce département député au Corps législatif, le 18 février 1808. Il y servit docilement la politique impériale, reçut en récompense, de Napoléon I^{er}, les titres de chevalier de l'Empire (11 juillet 1810) et de baron (16 septembre 1811), puis les fonctions de préfet de l'Ems-Occidental, qu'il remplit du 9 décembre 1813 jusqu'en 1815.

BEAUVERGER (AUGUSTE-EDMOND PETIT, BARON DE), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Paris, le 18 juillet 1818, mort à Paris, le 14 juin 1873, fit ses études à Louis-le-Grand, fut reçu avocat et s'occupa de travaux d'économie politique. Maire de Chevry-Corsigny (Seine-et-Marne) et conseiller-général pour le canton de Tournan, il publia en 1852, les *Etudes politiques sur les constitutions de la France et sur le système politique de l'empereur Napoléon*, qui furent très remarquées et lui concilièrent les sympathies de L. Napoléon, alors président de la République. Candidat officiel aux élections du 29 février 1852, il fut élu dans la 1^{re} circonscription électorale de Seine-et-Marne par 20,337 voix sur 28,313 votants et 40,591 inscrits, contre M. Lebeuf fils (6,803 voix), et deux fois réélu : le 22 juin 1857, par 21,321

voix sur 24,665 votants et 38,216 inscrits, contre le marquis de Béthisy (2,487 voix), et le 1^{er} juin 1863, par 19,459 voix sur 25,419 votants et 34,516 inscrits, contre M. Fontaine (2,964 voix). Il ne sépara pas ses votes de ceux de la majorité dynastique. Sa candidature échoua le 24 mai 1869, dans la même circonscription, avec 13,378 voix, contre la candidature d'opposition de M. le comte de Choiseul-Praslin, élu par 17,634 suffrages. M. de Beauverger a publié : *Institutions civiles de la France considérées dans leurs principes, leur histoire et leurs analogies* (1854) et *Tableau historique des progrès de la philosophie politique* (1858). Commandeur de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1868.

BEAUVILLIER (CHARLES-PAUL-FRANÇOIS DE) DUC DE SAINT-AIGNAN, pair de France, né à Paris, le 17 décembre 1746, mort à Paris, le 19 décembre 1828, appartenait à une illustre famille d'où sont sortis plusieurs hommes de guerre et diplomates français, entre autres Paul-Hippolyte de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, comte de Montrésor (1684-1776), qui fut, de 1715 à 1718, ambassadeur extraordinaire à Madrid. Maréchal de camp avant la Révolution, Charles-Paul-François de Beauvillier émigra et ne revint en France que lors de la première Restauration. Tout dévoué aux intérêts de la monarchie de Louis XVIII, il fut nommé par le roi lieutenant-général, puis, après son admission à la retraite, élevé à la pairie, le 4 juin 1814. Dans le procès du maréchal Ney, il vota la mort. Beauvillier de Saint-Aignan était membre du conseil général de l'Indre, qu'il présida.

BÉCAYS DE LA CAUSSADE (TIMOTHÉE), député de 1821 à 1827, né à Lacaussade (Lot-et-Garonne), le 30 mars 1760, mort au château de Lacaussade, le 3 septembre 1852, appartint aux armées du roi avant la Révolution, et fut, en 1772, sous-lieutenant au régiment de Normandie en 1779, lieutenant au régiment de Neustrie, et, en 1786, capitaine. Hostile aux idées révolutionnaires, il quitta le service en juin 1792, et ne fit point parler de lui jusqu'à la Restauration. « Propriétaire et maire de Montflanquin », ainsi que le qualifie le procès-verbal de son élection, il reçut le 1^{er} octobre 1821, des électeurs du 3^e arrondissement de Lot-et-Garonne (Villeneuve-d'Agen), le mandat de député avec 191 voix sur 355 votants et 477 inscrits. Il fut, peu après, élu conseiller général de son département. Membre de la majorité royaliste et ministérielle, il soutint à la Chambre la politique de M. de Villèle et se signala, au dire des publicistes libéraux de l'époque, par son ardeur à réclamer la clôture quand les orateurs de la gauche occupaient la tribune. « *Clôturier* peu fortuné, écrivait-on de lui, et ayant beaucoup d'enfants, on l'a nommé faute de mieux : il dine fréquemment chez M. le ministre des finances, qui lui rend en outre des services plus solides. On a vu souvent des orateurs s'élever contre les subventions accordées aux théâtres, aux conservatoires, aux entreprises littéraires, aux dépenses secrètes, aux cadeaux diplomatiques, etc. M. Bécays de la Causcade n'est point de ces orateurs-là, et l'on a pu même observer qu'il ne demandait jamais la clôture avec plus de véhémence que lorsqu'il s'agissait d'étouffer ces importunes réclamations. » Un autre biographe exprimait la même opinion sur son compte dans ces termes plus concis :

« Il a peu de faconde, beaucoup d'enfants et un extraordinaire appétit. »

Après avoir tout d'abord, lors du renouvellement de la Chambre en 1824, échoué, le 25 février dans le collège de son arrondissement, contre M. Vassal de Montviel, maire de Villeneuve-d'Agen, Bécays de la Caussade réussit à se faire réélire, le 6 mars, au collège de département de Lot-et-Garonne, avec 188 voix sur 260 votants et 377 inscrits. Il continua de voter avec la droite jusqu'en 1827. Le reste de son existence s'écoula sans bruit, dans le château de la Caussade, qu'il tenait de son père et dont la possession l'avait rendu éligible.

BECCARIA DE PAVIE. Voy. FOURQUEVAUX (MARQUIS DE).

BÉCHADE (ANDRÉ-DIDIER), député de 1820 à 1824, né à Bordeaux (Gironde), le 24 mai 1760, mort à Bordeaux en 1836. Négociant et président du tribunal de commerce de Bordeaux, il fut, aux élections du 14 novembre 1820, le candidat heureux du gouvernement dans la Gironde, au collège de département. Il prit place au côté droit, et, durant toute la session, vota avec la fraction la plus accentuée des royalistes : le 21 avril 1821, pour la nouvelle dotation attribuée au clergé (pensions ecclésiastiques); en janvier-février 1822, pour le nouveau projet sur « les délits de la presse »; en mars 1823, pour la mesure d'exclusion prise contre Manuel, député de la Vendée.

Didier Béchade fut fait, le 1^{er} mai 1821, chevalier de la Légion d'honneur.

BÉCHADE-CASAU (JEAN), député au Conseil des Cinq-Cents, frère du précédent, né le 5 mai 1762, mort à Bordeaux en 1834, était négociant à Ambès (Gironde), quand il fut, le 24 germinal an V, élu député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, où il ne se fit point remarquer. Rallié plus tard au gouvernement de Bonaparte, il devint, sous l'Empire, le 20 mars 1812, conseiller général de la Gironde.

BÉCHAMEIL (JEAN-FRANÇOIS-THÉODORE), député de 1836 à 1848, né à Chirat (Charente), le 25 juin 1795, mort à Chirat, le 1^{er} juillet 1867, servit dans la marine et parvint au grade de capitaine de vaisseau. Le 1^{er} août 1846, il fut élu, comme conservateur, député par le 4^e collège de la Charente (Confolens), avec 194 voix sur 372 votants et 456 inscrits, contre 174 voix à M. Garnier de Laboissière. Il fit partie de la majorité qui soutint le ministère Guizot et vota notamment (mars 1847) contre les propositions de M. Duvergier de Hauranne sur la réforme électorale, et de M. de Rémusat sur l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député. La Révolution de 1848 termina sa carrière de législateur. M. Béchameil fut, le 27 juillet 1849, admis à la retraite comme capitaine de vaisseau.

BÉCHANT (FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Chaumont (Haute-Marne), le 17 février 1752, mort à Paris, le 17 décembre 1809, suivit l'état ecclésiastique et devint grand vicaire à Chartres. Quoique membre du clergé, il fut élu, le 29 mars 1789, député suppléant du tiers-état aux Etats-Généraux par le bailliage de Dourdan, et prit séance à l'Assemblée, le 3 juillet 1790, pour remplacer M. de Gauville, député de la noblesse, démissionnaire du 30 juin. En effet,

l'Assemblée constituante avait décidé que, pour combler les vides résultant des démissions, elle prendrait indifféremment dans la noblesse, le clergé ou le tiers-état, les suppléants antérieurement élus. Le nom de François Béchant ne figure d'ailleurs pas autrement dans le *Moniteur* du temps.

BÉCHARD (PAUL-ALEXANDRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Ledignan (Gard), le 27 janvier 1766, eut une carrière parlementaire aussi brève que modeste. Envoyé à la Chambre des « Cent-Jours » par l'arrondissement d'Alais, le 14 mai 1815, il n'y prit jamais la parole et revint, après Waterloo, dans son pays d'origine, où il avait rempli les fonctions de juge de paix.

BÉCHARD (JEAN-JACQUES-MARIE-FERDINAND), député de 1837 à 1846, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législatives de 1848-1849, né à Saint-Gervasy (Gard), le 15 novembre 1799, mort à Paris, le 6 janvier 1870, était avocat au barreau de Nîmes et conseiller général lorsqu'il fut, le 4 novembre 1837, élu député du 1^{er} collège du Gard (Nîmes), avec 413 voix sur 809 votants et 884 inscrits. Son mandat lui fut successivement renouvelé les 2 mars 1839 et 9 juillet 1842. Devenu avocat à la Cour de cassation, M. Béchard prit place comme député à la droite de la Chambre, dans le groupe légitimiste. Il vota parfois avec le ministère; cependant, il repoussa l'indemnité Pritchard, et appuya la proposition relative à l'élection au Parlement des fonctionnaires publics.

Le 1^{er} août 1846, il échoua au renouvellement de la Chambre, avec 366 voix contre 425 accordées à M. Feuchères qui resta député de Nîmes jusqu'en 1848.

Les élections du 23 avril à l'Assemblée Constituante ramenèrent M. Béchard au Palais-Bourbon. Il fut élu représentant du Gard par 55,418 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits), siégea à droite et vota : 26 mai 1848, contre le bannissement de la famille d'Orléans; 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 12 janvier 1849, pour la proposition Rateau; 21 mars, pour l'interdiction des clubs; 16 avril, pour les crédits de l'expédition romaine; 20 avril, pour le maintien du cautionnement; 2 mai, contre l'amnistie des transportés.

Il vota de même avec les monarchistes qui formèrent la majorité de l'Assemblée législative où son département l'avait nommé, le 13 mai 1849, le 4^e sur 8, avec 50,740 voix (91,741 votants, 121,533 inscrits). Il s'associa à toutes les mesures réactionnaires et répressives prises dans la législature; puis il rentra dans la vie privée après la session.

BÉCHEREL (FRANÇOIS, BARON), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche), le 8 mars 1732, mort à Valence (Drôme), le 25 juin 1815, était curé de Saint-Loup, diocèse de Coutances, quand il fut élu député du clergé aux Etats-généraux par le bailliage de Coutances, le 26 mars 1789. Il siégea dans les rangs du parti avancé, prêta serment à la Constitution civile du clergé, et fut sacré évêque constitutionnel de la Manche le 20 mars 1791. Il s'effaça pendant la période révolutionnaire, et ne reparut qu'en 1802 pour

être nommé, après le Concordat, évêque de Valence, et recevoir, le 16 messidor an XII, la croix de la Légion d'honneur. Après la victoire d'Austerlitz, il publia un mandement qui fit quelque bruit et dans lequel il célébrait la gloire et les vertus de Napoléon, qui le créa, le 18 juin 1809, baron de l'Empire. Il ne fit pas preuve de moins d'éloquence au retour des Bourbons, à l'éloge desquels il ajouta, à l'usage de ses diocésains, le conseil prudent d'accepter les faits accomplis et d'oublier le passé. Il mourut pendant les Cent-Jours.

BECKER (JOSEPH DE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Saint-Avoid (Moselle), vers 1750, mort à Saint-Avoid en 1820, était homme de loi avant la Révolution, devint juge de paix du canton de Saint-Avoid en 1790, puis administrateur du département de la Moselle, et fut élu membre de la Convention par ce département, le 8 septembre 1792, à la pluralité des voix sur 338 votants. Siégeant parmi les modérés, il dit dans le procès de Louis XVI, au 3^e appel nominal : « Ni les menaces dont cette tribune a retenti, ni cette crainte puérile dont on a cherché à nous environner, ne me feront trahir mon sentiment. Je vote pour la réclusion. » Il se prononça aussi pour le sursis. Quoique membre du Comité des décrets, il ne parut plus à la tribune, même comme rapporteur, et, après le 9 thermidor, fut envoyé à Landau avec la mission de réprimer les terroristes; il fit même rentrer près de dix mille émigrés qui avaient fui devant les menaces de Lebas et de Saint-Just. Elu par la Moselle au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, il en sortit en 1798, et se montra favorable au 18 brumaire; le gouvernement impérial le nomma percepteur en 1804.

BECQUET (CHARLES-MARIE), député au Corps législatif en 1852, né à Asnières (Seine), le 1^{er} août 1804, fut élu, le 29 février 1852, député au Corps législatif, comme candidat agréable au gouvernement, par la 4^e circonscription du Bas-Rhin, avec 19,311 voix sur 20,251 votants et 24,327 inscrits. Etant alors conservateur des forêts à Haguenau, il dut, presque aussitôt après sa nomination, donner sa démission de député, pour cause d'incompatibilité entre ses fonctions et son mandat.

BECQUEY (FRANÇOIS-LOUIS), député à l'Assemblée législative de 1791, au Corps législatif en l'an XII et de 1815 à 1830, né à Vitry-le-François (Marne), le 24 septembre 1760, mort à Paris, le 2 mai 1849, était le fils d'un lieutenant-criminel au présidial de Vitry.

Elu député de la Haute-Marne à l'Assemblée législative, le 30 août 1791, après avoir été membre de l'Assemblée provinciale de Champagne et procureur-général syndic du département de la Haute-Marne, il siégea dans les rangs des constitutionnels, près de Quatremère, de Baignot, de Dumas, de Jaucourt, de Ramond, etc., et, bien que sa première motion semblât indiquer un adversaire de la royauté (il demanda que les députés ne fussent pas tenus de rester debout devant le roi quand il viendrait à l'Assemblée), il compta, dans la suite, parmi les plus zélés défenseurs du trône, parla en faveur des prêtres non-assermentés, prit la défense de Varnier, receveur des finances, dénoncé par Bazire comme coupable de menées contre-révolutionnaires, combattit Lamarque qui demandait le séquestre des biens des émigrés, et demanda qu'on fit au moins exception

pour la fortune des femmes. Il se prononça, le 20 avril 1792, contre la déclaration de guerre : « Pourquoi, dit-il, vouloir nous précipiter dans la guerre? Pourquoi appeler ce fléau cruel? Pourquoi surtout dire qu'elle est inévitable, puisque toutes les puissances ont un intérêt contraire, et qu'elles déclarent qu'elles ne veulent pas nous attaquer? On suppose un concert entre l'Autriche et la Prusse; sans doute la nation a de justes raisons de se plaindre de cette coalition de rois; sans doute la cour de Vienne a des torts, et nous ne devons pas souffrir qu'elle usurpe notre souveraineté en intervenant dans notre administration intérieure; mais en supposant que ces puissances refusassent de renoncer à ce concert, serait-ce une raison suffisante pour leur déclarer la guerre? Doit-on la déclarer pour un simple soupçon, pour une menace non fondée? Ce concert n'est qu'un système défensif qu'elles ont adopté plutôt pour elles que contre nous. » Malgré les efforts de Becquey, le décret de déclaration de guerre fut adopté à la presque unanimité, moins sept voix, qui furent, avec celle de Becquey, les voix de Théodore de Lameth, Jaucourt, Mathieu Dumas, Gentil, Baert et Hua. Becquey eut alors de fréquentes entrevues avec le roi, la reine et madame Elisabeth; quand madame de Navarre fut détenue à la prison de la Force, il conçut le dessein de pénétrer dans la prison et de délivrer la prisonnière; il réussit à faire mettre en liberté avec elle vingt-quatre autres personnes. Pendant la session de la Convention, Becquey, caché tantôt à Vitry, tantôt à Saint-Dizier, vécut dans la retraite, et échappa à toute poursuite. Revenu à Paris sous le Directoire, il se mit en relations avec les royalistes les plus en vue, conspira activement pour le retour de Louis XVIII, et fit partie d'un comité secret qui correspondait avec l'étranger; ce comité fut dissous au moment de l'élévation de Bonaparte au consulat. Mais après l'établissement de l'Empire, en 1810, il ne fit point de difficulté d'accepter de Napoléon la fonction de conseiller de l'Université. Il avait été précédemment, le 8 frimaire an XII, nommé par le Sénat conservateur député au Corps législatif. Malgré tout, il gardait une secrète préférence pour la royauté. Aussi, dès la première Restauration fut-il nommé (16 mai 1814) « directeur général de l'agriculture, du commerce, des arts et des manufactures, » en même temps que son ami Royer Collard devenait directeur-général de la librairie. Les ordonnances rendues le même jour les nommèrent aussi l'un et l'autre conseillers d'Etat et membres de la Légion d'honneur. Becquey parut plusieurs fois à la tribune de la Chambre, en sa qualité de directeur général du commerce, et ce fut lui qui présenta au nom du gouvernement les projets de loi sur la réforme provisoire du tarif des douanes, sur l'exportation des laines et des grains, le rétablissement de la franchise du port de Marseille, etc. En économie politique, Becquey professait une opinion mixte: il admettait des restrictions à la liberté commerciale, sans se déclarer partisan absolu de la prohibition.

Elu membre de la Chambre des députés, le 22 août 1815, par le collège de département de la Haute-Marne, avec 77 voix sur 139 votants et 217 inscrits, il fut de la minorité de la Chambre « introuvable » avec Lainé, de Serre, Royer-Collard, Colomb, Siméon, etc., et s'inscrivit fréquemment contre certaines propositions inspirées au gouvernement par les « ultra-royalistes » par exemple, contre la loi dite *d'annistie*. Il

fut réélu le 4 octobre 1816, puis, le 12 septembre 1819, par la même circonscription, et vota avec le ministère *pour* la censure des journaux et *contre* la liberté de la presse. La seconde Restauration l'avait nommé, le 8 mai 1816, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et cette place ayant été supprimée, il avait pris ensuite celle de directeur des ponts et chaussées. Dans la session de 1819-1820, ainsi que dans les suivantes, il continua de siéger au centre, donna, après quelques hésitations, son suffrage aux deux lois d'exception et au nouveau système électoral, parla contre l'admission du député Grégoire, qui, suivant lui, devait être rejeté comme *indigne*, et se mêla à la discussion des lois sur les douanes, des lois de finances, du budget, etc. Jusqu'à la fin de la restauration, Becquey, réélu encore le 25 février 1824 et le 24 novembre 1827, suivit une politique royaliste; des trois ministères qui se succédèrent de 1820 à 1830, et qui eurent pour chefs Richelieu, Villèle et Martignac, celui duc de Richelieu, rependait le mieux à ses opinions; cependant il resta, comme fonctionnaire du gouvernement, le collaborateur de Villèle pour toutes les grandes entreprises de travaux publics, routes, canaux, premiers essais de chemins de fer. Son rapport du 4 août 1829 sur la *Navigaton intérieure de la France* présentait d'intéressantes statistiques et l'exposé de tout un vaste projet dont le but était de procurer à la France un système complet de communications par eau. Les ports maritimes, les phares, les mines, furent également l'objet de ses préoccupations. Le ministère Martignac lui ayant semblé trop engagé dans la voie des concessions au libéralisme, Becquey résigna ses fonctions en mai 1830, et reçut de Charles X, en compensation, les titres de ministre d'Etat, membre du conseil privé et commandeur de la Légion d'honneur. « Il était, dit un de ses biographes, de ceux qui plaçaient dans leurs doctrines le roi avant la charte. » Il se prononça donc pour la résistance aux progrès des idées libérales, vota contre l'adresse des 221, puis, réélu le 3 juillet 1830, continua, quelque temps après la révolution, de siéger dans la Chambre, parmi les députés légitimistes. Il crut même devoir prêter le serment exigé par la loi du 31 août 1830; mais il prit, à partir de cette époque, peu de part aux débats parlementaires. Becquey ne se représenta pas aux élections de 1831. Il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

BEDEAU (MARIE-ALPHONSE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849 et ministre, né à Vertou, près de Nantes (Loire-Inférieure), le 19 août 1804, mort à Nantes, le 28 octobre 1863. Son père, capitaine de vaisseau à l'époque de la Révolution, quitta le service à son retour de l'Inde en 1793. Elève des écoles militaires de la Flèche et de Saint-Cyr, Bedeau servit (1825) en qualité d'officier d'état-major au 8^e dragons; il passa de là aux lanciers de la garde royale, (1826), au 2^e d'artillerie à cheval (1829) et au 3^e d'infanterie légère (1830). Capitaine en 1831, il fut attaché, comme aide de camp au général de division Gérard, puis, à la mort de cet officier, il alla assister au siège d'Anvers, reçut, en 1833, la croix de la Légion d'honneur, et devint, le 3 février 1836, chef de bataillon dans la Légion étrangère. La même année, sur son refus de passer provisoirement au service de l'Espagne, il fut envoyé en Algérie, à la tête d'un bataillon, prit part à l'expédition de Constantine, et, après la prise de cette ville, fut in-

vesti du commandement de la place. Lieutenant-colonel en 1837, puis colonel en 1839, il combattit les Arabes pendant près de dix ans dans des luttes presque quotidiennes, fut promu officier de la Légion d'honneur (1840) et général de brigade (mai 1841). En février 1842, le gouverneur général de l'Algérie remettait au général Bedeau la direction des affaires politiques et militaires de la colonie et le chargeait d'assurer l'occupation de Tlemcen. Après de nombreux combats livrés par lui à l'emir Abd-el-Kader, il prit une part considérable à la victoire d'Isly (1844), fut nommé général de division, commandeur de la Légion d'honneur, battit et soumit les Kabyles, et prit, le 1^{er} juillet 1847, à Alger, en vertu d'une ordonnance royale, le gouvernement général de la colonie. Grand officier de la Légion d'honneur, le général de division Bedeau se trouvait en congé à Paris lors des événements de février 1848. Dans la matinée du 24, le maréchal Bugeaud le chargea de commander une des six colonnes de troupes destinées à combattre l'insurrection, si la formation du ministère Thiers et Odilon Barrot ne suffisait pas à contenter le peuple. La colonne commandée par le général marcha sur les barricades construites dans la rue Montmartre, et les enleva rapidement. Arrivé sur le boulevard, il comprit que les événements allaient prendre une tournure nouvelle, et s'arrêta. Quelques instants après, il recevait l'ordre de laisser à la garde nationale le soin de rétablir la tranquillité publique. Depuis, le maréchal Bugeaud lui reprocha sa mollesse dans cette journée.

Le même jour, à 10 heures du soir, Bedeau fut invité par une lettre signée Lamartine et Garnier-Pagès à se rendre à l'Hôtel de Ville. On le pria de prendre le commandement des troupes de Paris. Il refusa d'abord en faisant remarquer qu'il valait mieux s'adresser à des généraux qui n'avaient pas encore été employés ce jour-là dans Paris. Lamartine et Garnier-Pagès insistèrent. Le général accepta alors, à la condition que pas un officier ne serait inquiété par le gouvernement nouveau pour cause politique. Son nom avait même figuré comme ministre provisoire de la guerre sur un premier décret du gouvernement en date du 24 février 1848; mais il était, dès le lendemain, remplacé à ce poste par le général Subervie.

Commandant de la 1^{re} division militaire, il s'opposa à l'établissement des clubs militaires, et insista auprès du gouvernement provisoire pour que l'organisation militaire du régime précédent fut conservée intacte. Aux élections du 23 avril 1848, le département de la Loire-Inférieure l'ayant nommé représentant du peuple à la Constituante, le 3^e sur 13, avec 97,420 voix (124,699 votants, 153,494 inscrits), il vota presque sans exception avec la droite : *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie et *pour* l'expédition de Rome. Il ne vota avec la gauche que dans les questions du maintien de l'état de siège (2 septembre 1848) et de la réduction de l'impôt du sel (28 décembre.)

Après la journée du 15 mai, Bedeau se mit à la tête de la garde nationale mobile; il entre tint dans cette troupe l'esprit de résistance qui y domina constamment, et qui éclata surtout dans les journées de juin. Chargé, le 23 juin, par Cavaignac, ministre de la guerre,

du commandement de dix bataillons réunis à l'Hôtel de Ville, Bedeau engagea un des premiers combats contre les insurgés; il leur avait péniblement enlevé dans la cité neuf barricades, opiniâtement défendues: « mais les munitions vont manquer; les barricades se multiplient à mesure qu'on avance... La nuit tombe, il n'est plus possible de songer à gagner la place du Panthéon; le général Bedeau donne l'ordre de se replier sur l'Hôtel de Ville. On l'y ramène sur un brancard; un coup de feu, parti de la rue des Noyers vient de l'atteindre à la cuisse. » Quelques jours après, le 29 juin, il acceptait le portefeuille des affaires étrangères en remplacement de Bastide (c. ce nom) nommé de la veille, et qui passait au ministère de la marine. Le 17 juillet, nouvelle modification: la chaleur de la saison, jointe à l'irritation de sa blessure, avait rallumé les fièvres d'Afrique, et Bedeau avait du renoncer à occuper le ministère: Bastide revint aux affaires étrangères.

Sa santé rétablie, Bedeau reprit sa place à l'Assemblée. Dans la séance du 25 novembre 1848, où Cavagnac présenta à la tribune la longue justification de sa conduite personnelle pendant les événements de juin, justification qui aboutit au vote de l'ordre du jour Dupont (de l'Eure), le général Bedeau ajouta au récit de l'ancien ministre de la guerre quelques observations touchant les difficultés que la concentration des troupes avait éprouvées pour s'effectuer le 23 juin à l'Hôtel de Ville.

Réélu, le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative par le département de la Seine, le 5^e sur 28, avec 125,110 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), il y vota presque toujours avec la majorité de droite, et appuya l'expédition de Rome. En juillet 1849, il avait été chargé par le président de la République d'une mission confidentielle auprès du commandant en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée qui assiégeait Rome; mais l'occupation ayant eu lieu avant que le général ait pu arriver auprès du commandant en chef, la mission devint sans objet. Dans les derniers mois de la législature, le général Bedeau, nommé questeur de l'Assemblée législative, prit une attitude peu favorable aux projets du coup d'Etat médité et préparé par le prince président; il fut un des auteurs de la proposition dite des « questeurs » qui mettait la force armée à la disposition du président de la Chambre.

Arrêté dans la nuit du 2 décembre 1851, il fut exilé bientôt après, et ne rentra en France qu'à la suite de l'amnistie de 1859. Il vécut, alors très retiré dans son pays natal.

BEDOCH (PIERRE-JOSEPH, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1813 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1818 à 1820, et de 1831 à 1837, né à Soreilhac (Haute-Vienne) le 28 décembre 1761, mort à Paris, le 15 février 1837, était avocat à Tulle avant la Révolution. Il embrassa les idées nouvelles, fut, sous la République, maire de Tulle, suppléant au tribunal de cassation, accusateur public, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel, président de canton, etc. Rallié au gouvernement consulaire, il devint, sous Napoléon I^{er}, procureur impérial à Tulle, et, le 6 janvier 1813, fut élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour le département de la Corrèze. Dans l'allocution qu'il prononça devant l'empereur en lui présentant la députation de son collège électoral, il fit preuve d'une indé-

pendance relative et déplora que les « sujets » de Sa Majesté « n'eussent presque que leur sang à lui offrir. » Bientôt il se rangea parmi les membres du Corps législatif qui, dans l'intérêt du rétablissement de la paix, opinèrent pour la déchéance de Napoléon et le retour des Bourbons avec la charte. La Restauration le maintint dans ses fonctions de magistrat. Au même temps, il continua de siéger à la Chambre des députés (ancien Corps législatif) et y devint un des chefs du parti constitutionnel. Rapporteur de plusieurs commissions, notamment de celle qui fut chargée de l'examen du projet de loi restituant au duc d'Orléans et au prince de Condé deux cent millions de propriétés non aliénées, il conclut à l'adoption (17 octobre 1814), mais s'éleva avec force contre cette théorie du ministre Ferrand: « Tout Français qui n'a point émigré n'a pas suivi la droite ligne et doit implorer la royale indulgence du monarque. » Il protesta aussi contre les « fausses espérances » que ce commencement de restitution avait fait naître, et, le 31 octobre, rappela que la plupart des grandes familles nobles n'avaient été enrichies que de biens confisqués par les rois.

Représentant de la Corrèze (12 mai 1815) à la Chambre dite des Cent-Jours, il revint au parti de Napoléon, qui l'appela au conseil d'Etat, et prit la parole dans la discussion sur le mode de serment. Le 22 juin 1815, la Chambre, réunie à 8 heures du matin, obligea Bedoch, qui était secrétaire, à ouvrir la séance en l'absence du président et des vice-présidents. Après Waterloo, Bedoch resta quelque temps éloigné du Parlement: il y rentra le 20 octobre 1818, toujours comme député de la Corrèze (au collège de département). Il siégea au côté gauche, et la part qu'il prit aux débats de la Chambre fut considérable, surtout dans la session de 1818 à 1819. A propos du premier projet sur la presse, il demanda la suppression de l'article relatif à l'enlèvement des signes publics de l'autorité royale et au port public de tout signe extérieur de ralliement non autorisé par les lois. Il appuya aussi un amendement de Chauvelin, modifié par Courvoisier, et tendant à établir que la responsabilité de l'imprimeur n'existerait que lorsqu'il aurait agi sciemment; il proposa que jamais on ne pût lui enlever son brevet sans jugement; il réclama la question préalable sur un amendement de Mestadier relatif à la péremption de saisie; se prononça contre les moyens indirects qu'on employait pour rendre la liberté de la presse illusoire, et vota pour la preuve testimoniale contre les fonctionnaires. Il fut le rapporteur d'un grand nombre de pétitions, et intervint fréquemment dans la discussion du budget. De 1819 à 1820, il vota contre les deux lois d'exception, et, avec les 95, contre le nouveau système électoral. Sur le projet de loi suspensif de la liberté individuelle, il défendit un amendement de Lacroix-Frainville, donnant au délinquant la faculté de choisir un conseil: « On lui permet, dit-il, d'adresser des renseignements et des mémoires; mais qui les réunira, ces renseignements, et qui les rédigera, ces mémoires, si le prévenu ne sait ni lire ni écrire? » Il se déclara, à propos de la loi de censure, favorable à la proposition du général Foy, exemptant de la censure les estampes publiées jusqu'à la sanction de la loi. Rapporteur, comme à la précédente session, de plusieurs pétitions importantes, il demanda et obtint l'ordre du jour sur celle qui réclamait la destitution du comte Decazes, ministre de l'intérieur, l'accusant d'avoir chassé de toutes

les administrations les anciens amis de la monarchie, de les avoir remplacés par des traîtres, d'avoir perverti le peuple et l'armée et d'avoir aiguisé le poignard de la révolte, etc. Le rapporteur établit que ces pétitions, quoique en voyées d'endroits différents et revêtues de signatures différentes, avaient été faites par la même personne. Il s'opposa à ce que Manuel fût rappelé à l'ordre pour avoir cité, parmi les pensionnés du roi, un chef vendéen frappé de condamnations infamantes; défendit l'élection du général Tarayre, libéral, et fit partie de la commission nommée pour examiner le projet de loi concernant l'exécution d'un traité avec le dey d'Alger: il soutint, à ce propos, que la Chambre pouvait allouer ou refuser les fonds que le roi demande, sans avoir le droit, toutefois, de modifier un traité.

Non réélu aux législatures suivantes sous la Restauration, il reparut à la Chambre quelques jours avant la Révolution de juillet, aux élections du 5 juillet 1830, comme député du 1^{er} collège de la Corrèze (Tulle). L'opinion qu'il avait toujours suivie le disposait assez à se rallier à la royauté de Louis-Philippe; c'est ce qu'il fit. De 1831 à 1837, — il obtint le 21 juin 1834 le renouvellement de son mandat, avec 105 voix sur 208 votants et 232 inscrits, — Bedoch vota presque toujours avec la majorité conservatrice. A l'ouverture des sessions de 1834, 1835 et 1836, il fut président d'âge, et eut, en cette qualité, le 30 décembre 1836, avant de quitter le fauteuil pour le céder à Dupin, l'occasion d'exprimer au roi, sur qui Membre venait de tirer, « un sentiment douloureux, dit-il, qui me suivra jusqu'au dernier de mes jours. » Il n'eut pas longtemps, observe un biographe, à supporter ce souvenir pénible, car il mourut l'année d'après.

BEEREMBROECK (ARNOLD-BARTHÉLEMY), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Anvers (Belgique), le 23 mai 1751, mort à Paris, le 30 avril 1824, était fils de Jean Beerembroeck, natif d'Aelst, près d'Eindhoven, et d'Elisabeth-Marie Sledde. Il étudia la médecine, prit ses grades à l'Université de Louvain, puis à celle de Leyde, et visita la Hollande, l'Angleterre et l'Ecosse. Devenu, à Edimbourg, un des plus fervents adeptes du célèbre médecin Cullen, il traduisit en latin le principal ouvrage de ce réformateur; puis, il revint dans sa patrie, où il s'abstint de pratiquer la médecine, s'en tenant à ses études théoriques. Elu, le 24 germinal an V, député du département des Deux-Nèthes au Conseil des Anciens par les simulacres de réunions électorales de la commune d'Anvers, il prit une part assez active aux délibérations, presque toujours dans le sens de la majorité. Le 9 nivôse an VI, il déclara « bienfaisante et dictée par l'intérêt général du commerce » la résolution de réduction du droit d'entrée sur les toiles de coton blanches venant de l'étranger. Le 12 fructidor, il fit approuver une résolution fixant les dépenses du ministère des relations extérieures pour l'an VII; le 14 brumaire de l'année suivante, il obtint sa radiation de la liste des émigrés, parla encore sur l'annulation des élections de juges dans le département des Deux-Nèthes, et réclama vivement, le 29 thermidor an VII, contre la publication dans le *Journal des hommes libres* d'un article où les directeurs Stèves et Barras étaient pris à partie; il demanda qu'un message fût adressé au Directoire « pour faire exécuter contre le journaliste la loi du 27 germinal an IV ». La dénonciation

renvoyée au Directoire fut suivie d'effet: le *Journal des hommes libres* fut poursuivi.

Beerembroeck, rallié au coup d'Etat de Bonaparte, fit partie également du Corps législatif, où il fut nommé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur pour y représenter le département des Deux-Nèthes. Il s'y montra favorable au pouvoir consulaire. Lors de l'institution de l'école centrale d'Anvers, il fut membre du jury de l'instruction publique de cet établissement, ainsi que de la commission des arts et des sciences du département des Deux-Nèthes. Après la chute de l'Empire, Beerembroeck se fixa à Bruxelles, et reprit ses travaux scientifiques. En 1825, il entreprit un voyage à Paris et il y mourut. Il avait publié divers mémoires sur des questions médicales, entre autres des *Remarques sur la paralysie des extrémités inférieures* (1779).

BEFFROY DE BEAUVOIR (LOUIS-ETIENNE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Laon (Aisne), le 2 avril 1755, mort en exil à Liège (Belgique), le 6 janvier 1825, entra dans le génie militaire, puis dans la cavalerie, et fut nommé, en 1777, capitaine aide-major de la compagnie des 50 cadets gentilshommes envoyés par Louis XV au roi de Pologne sous le commandement du baron de Rullecourt. Revenu en France, il était, au moment de la Révolution, officier aux grenadiers royaux de Champagne. Député à la première assemblée bailliagère de Laon, il fut nommé procureur de la commune, membre du Directoire de l'Aisne, suppléant à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas, substitut du procureur général syndic, et, le 10 septembre 1792, député à la Convention pour le département de l'Aisne, par 401 voix sur 638 votants. Il y traita surtout les questions financières et administratives, demanda l'abrogation de la loi du maximum, et, dans le procès de Louis XVI, motiva son vote, au 3^e appel nominal: « Par respect pour les principes, par amour pour la liberté, j'invoque contre Louis la loi qui prononce la peine de mort contre les conspirateurs. » Il vota en outre pour le sursis. Il se rangea ensuite parmi les modérés et se déclara contre Robespierre, au 9 thermidor; envoyé en mission à l'armée d'Italie (1794), il fit rouvrir les églises de Nice et fermer les clubs, faillit faire arrêter le général Bonaparte considéré comme ami de Robespierre, et fut bientôt suspect de fanatisme et d'aristocratie. Il put se justifier et fit partie des conventionnels nommés le 24 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents. Il y parla en faveur de la loterie, contre l'emprunt forcé, et contre la suspension des ventes de biens nationaux. En raison du luxe qu'il affichait à Laon, on l'accusa (1802) d'avoir falsifié des pièces de liquidation; il se défendit en arguant de la vente de manuscrits importants, fut acquitté, et fut nommé administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles. Il était de retour à Laon, quand la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides le força de s'exiler. Il s'établit à Liège, où il exerça la profession d'avocat jusqu'à sa mort. Il a publié, entre autres brochures sur l'agriculture, l'*Avantage du dessèchement des marais* (1793).

BEGON. Voy. ROUZIERE (MARQUIS DE LA).

BÉGOUEN (JACQUES-FRANÇOIS, COMTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, puis membre de la Chambre des députés de 1816 à

1819, né à Petit-Goave (Saint-Domingue), le 29 décembre 1743, mort au Havre (Seine-Inférieure), le 21 octobre 1831, était négociant au Havre. Il se déclara avec modération pour les principes de la Révolution, fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Caux, et se fit remarquer à l'Assemblée dans plusieurs discussions spéciales sur des questions commerciales, coloniales et financières. Ses opinions étaient un curieux mélange de tendances rétrogrades et d'idées avancées. Il parla (2 avril 1790) contre le privilège de la Compagnie des Indes et observa que ce privilège avait été accordé par arrêt du conseil, rendu sur requête non communiquée, et nullement revêtu de lettres patentes enregistrées. « On n'aperçoit point ici, dit-il, de contrat synallagmatique; tout a été accordé au nom de la nation et contre la nation; rien n'a été stipulé pour elle. C'est donc en vain que la Compagnie des Indes regarde son privilège comme une propriété, puisqu'il n'est autre chose qu'une violation de la propriété... »

Le 28 août, il demanda qu'avant de procéder à une nouvelle émission d'assignats et de doubler le numéraire, l'Assemblée entendit les députés extraordinaires du commerce établis près d'elle. Le 1^{er} décembre, dans le débat sur les droits de traite, il fit contre le système de la liberté commerciale une déclaration des plus catégoriques : « Je regarde comme sinistre ce système de liberté que l'on voudrait faire prévaloir. » (Il répondait à Boislandry, député de Paris). « La prohibition est la clef de voûte de la finance... » Par contre, il combattit (15 février 1791) le projet sur les patentes présenté au nom du comité des contributions publiques, par d'Alarde, député de Saint-Pierre-le-Montier, et dit : « Autrefois, le droit de travailler était un droit régalien; nous pensons maintenant que c'est un droit national. Cependant, le projet tend à faire renaitre le jour où l'on s'enorgueillissait de vivre sans rien faire : on appelait cela vivre noblement. Au lieu d'exiger des patentes pour travailler, il faut plutôt soumettre à en prendre ceux qui resteront oisifs. Je demande donc la question préalable sur le projet de décret. » (*On murmure et on rit.*)

Il fut également l'adversaire du décret sur les colonies et se fit (31 août 1791) l'écho des réclamations des armateurs et capitaines de navires du Havre qui en sollicitaient l'abrogation; le décret en date du 15 mai admettait au droit de cité les hommes de couleur libres. Enfin, il contribua à faire conserver la caisse des vétérans de la marine, et à fixer les revenus qui devaient l'alimenter. Son modérantisme le rendit suspect en 1793; il fut incarcéré, avec plusieurs habitants du Havre, au château de Noirtot, près de Bolbec. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il ne s'occupa, sous le Directoire, que de son commerce; mais il accepta de Bonaparte, après le 18 brumaire, divers titres et dignités. Nommé conseiller d'Etat, le 3 floréal an XI, chevalier de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII, et commandeur du même ordre, le 25 prairial, il fut fait en outre (1803) chevalier et comte de l'Empire. Bégouen signa l'avis du conseil d'Etat portant que le comte Frochot, préfet du département de la Seine, avait « manqué de fermeté » dans la conspiration de Malet, en 1812. Cette attitude ne l'empêcha pas de se prononcer deux ans plus tard, le 11 avril 1814, pour la déchéance de Napoléon. Rallié aux Bourbons, il refusa, dit-on, lors du retour de l'île d'Elbe, de se rendre aux instances de l'empereur qui le pres-

saît de rentrer au Conseil d'Etat; il ne revint aux affaires qu'après les Cent-Jours, comme conseiller d'Etat, membre de la section de la marine et des colonies, puis comme président (1816) du collège électoral de la Seine-Inférieure, qui le nomma député, le 4 octobre, par 96 voix sur 191 votants et 233 inscrits. Bégouen siégea au centre. Il parut à la tribune pour demander que le budget de la marine fût porté à 48 millions, dont 6 destinés aux colonies; pour combattre le transit, pour donner son opinion sur l'achèvement des travaux du port du Havre, etc. En 1818, il fut chargé, comme conseiller d'Etat, de défendre à la Chambre des pairs le projet de loi sur la Banque de France, qui fut adopté. Admis à la retraite et au titre de conseiller d'Etat honoraire en 1820, il se retira dans sa terre de Valan, près du Havre, où il passa les dernières années de sa vie.

BÉGUIN (Louis), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or), en 1747, mort à Paris, le 25 juin 1831, fut élu, étant juge à Semur, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative (septembre 1791), par 191 voix sur 375 votants. Il fit partie, sans éclat, de la majorité. Partisan des idées nouvelles, il devint, dans la suite, administrateur de son département et entra dans l'obscurité après la Révolution.

BÉGUIN (Pierre-Gabriel), député au Corps législatif en 1807, né à Saint-Amand (Cher), le 13 juillet 1762, mort à Saint-Amand, le 9 février 1818, exerça dans sa ville natale la profession d'avocat; dévoué alors au régime impérial, il fut désigné par le Sénat conservateur, le 17 février 1807, pour représenter au Corps législatif le département du Cher. Après la session, il entra dans la magistrature et fut président du tribunal civil de Saint-Amand; il conserva jusqu'à sa mort ce dernier poste, qui lui avait été confirmé, le 9 avril 1816, par le gouvernement de la Restauration.

BÉGUINOT (François-Balthémy, comte), député au Corps législatif et membre du Sénat conservateur, né à Paris, le 22 janvier 1747, mort à Paris, le 26 septembre 1808, entra dans l'armée comme simple soldat au début de la Révolution et conquit un à un tous ses grades. Nommé général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, il reçut l'ordre, en 1795, de se rendre à l'armée du Nord, puis à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il obtint (17 pluviôse an VII) le grade de général de division. Béguinot commandait la 24^e division militaire en Belgique, lorsque 20,000 paysans en armes se soulevèrent dans les départements de l'Escaut et des Deux-Nèthes. Quoiqu'il n'eût que de faibles détachements à leur opposer, Béguinot marcha contre les insurgés; il les battit à Oudenarde, à Halles, à Ypres, à Louvain et près d'Anvers, et déploya contre eux une extrême rigueur, qui lui fut reprochée. Remplacé par le général Colaud dans le commandement de sa division, Béguinot reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'observation qui se forma sur la Lahn, sous les ordres de Bernadotte; puis il reprit sa situation précédente, établit son quartier général à Bruges, et repoussa les agresseurs sur les frontières maritimes de la France. Il passa ensuite au commandement de la 2^e division qu'il conserva pendant les ans IX et X. C'est alors qu'il devint (6 germinal) député au Corps législatif. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII et commandeur du même

ordre le 25 prairial, il fut nommé, le 14 août 1807, membre du Sénat conservateur. Au Sénat comme à la Chambre, il se montra tout dévoué à la personne et aux actes de Napoléon I^{er}, qui, le 23 mai 1808, lui conféra, peu de mois avant sa mort, le titre de comte de l'Empire.

BÉHAGHEL (LOUIS-HENRI), député de 1842 à 1846, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Cassel (Nord), le 18 avril 1792, mort à Bailleul (Nord), le 25 juillet 1868, était le fils d'un ancien conseiller à la Cour de Cassel. Il appartint quelque temps, comme contrôleur, à l'administration des contributions directes. Propriétaire dans la commune de Bailleul, il y exerçait les fonctions de maire, lorsque, le 24 septembre 1842, il fut élu député du collège d'Hazebrouck (Nord). Il remplaçait Berryer, élu par Hazebrouck en même temps que par Marseille, et qui venait d'opter pour cette dernière circonscription. Légitimiste comme Berryer, il vint s'asseoir à la Chambre sur les bancs de la droite. Il fit partie, contre le gouvernement de Louis Philippe, de l'opposition royaliste qui refusa, d'ailleurs, de s'associer aux propositions émanant de la gauche. Avec son groupe, M. Béhaghel se prononça (1845) contre l'indemnité Pritchard. Les électeurs monarchistes du Nord lui confièrent, le 13 mai 1849, un nouveau mandat : il fut élu, le 11^e sur 24, représentant à l'Assemblée législative, par 91,751 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits. Il était alors conseiller général de son département. Il siégea à droite, vota avec la majorité pour l'expédition de Rome, pour les lois sur l'enseignement et contre le suffrage universel, sans se rallier à la politique personnelle du prince président ni à son coup d'Etat.

BÉHIC (LOUIS-HENRI-ARMAND), député de 1846 à 1848, sénateur du second empire, ministre et sénateur de 1876 à 1879, né à Paris le 15 janvier 1809, se fit recevoir licencié en droit et entra dans l'administration des finances en 1826. Attaché à la trésorerie de l'armée lors de l'expédition d'Alger, en 1830, il suivit la carrière, devint inspecteur des finances en 1845, et, après avoir visité en cette qualité la Corse et les Antilles, fut nommé, la même année, directeur du contrôle et de la comptabilité générale au ministère de la marine. Elu, le 1^{er} août 1846, député par le 11^e collège électoral du Nord (Avesnes), avec 418 voix sur 748 votants et 816 inscrits, contre M. Marchant, député sortant, qui eut 324 voix, il siégea au centre droit, vota avec lui, donna sa démission après les journées de février 1848, et dirigea les forges de Vierzon jusqu'à son élection au Conseil d'Etat par l'Assemblée législative, au premier tour de scrutin (1849); il fit partie de la section de législation. Après le coup d'Etat de décembre et la dissolution du Conseil d'Etat, M. Béhic reprit la direction des forges et hauts fourneaux de Vierzon, devint, en 1853, inspecteur général des Messageries maritimes, spécialement chargé de l'organisation des lignes postales, puis passa administrateur et président du conseil d'administration de cette puissante Société. En 1854, il s'occupa activement des transports pour la guerre de Crimée, annexa aux Messageries Maritimes la Société des forges et chantiers de la Méditerranée (1856), et présida la commission d'organisation des banques coloniales. Conseiller général des Bouches-du-Rhône pour le canton de La Ciotat, il fut appelé par l'empereur au ministère de

l'agriculture, du commerce et des travaux publics, le 23 juillet 1865, en remplacement de M. Rouher, provoqua les enquêtes importantes sur la Banque de France, sur le service des chemins de fer, sur l'état de l'agriculture (1866), et fut le promoteur du règlement sanitaire concernant le choléra, et de la convention monétaire entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse. Il démissionna le 17 janvier 1867, fut nommé sénateur trois jours après, grand croix de la Légion d'honneur, et membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécial (novembre 1867). Le 4 septembre 1870 éloigna momentanément M. Béhic de la politique; il y reentra en 1876; il était vice-président du comité électoral dit « national conservateur », et, sur une profession de foi nettement bonapartiste, fut élu, le 30 janvier, sénateur par la Gironde, le 3^e sur 4, au 5^e tour de scrutin, avec 367 voix sur 672 votants. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, mais ne fut pas réélu aux élections du 5 janvier 1879, n'ayant obtenu que 319 voix, sur 664 votants. M. Béhic préside le conseil général des Bouches-du-Rhône. Chevalier de la Légion d'honneur en 1834, officier en 1847, commandeur en 1860, grand-croix en 1867, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, grand-croix de la Rose du Brésil, d'Isabelle la Catholique, de l'Etoile polaire de Suède, de la Conception de Portugal, du Metjuidic, etc.

BÉHIN (PIERRE-FLORENT-FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Béthune (Pas-de-Calais), le 8 avril 1742, mort à une date inconnue, était curé d'Hersin-Coupiigny, au moment de son élection comme député du clergé aux Etats-Généraux pour la province d'Artois. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

BÉJARRY (AMÉDÉE-FRANÇOIS-PAUL, CHEVALIER DE), député de 1816 à 1818, né à Laçon (Vendée), le 25 janvier 1770, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 10 mai 1844. Très attaché à la royauté, il combattit pendant la Révolution dans l'armée vendéenne où il fut aide-de-camp de Royrand, puis officier supérieur, plusieurs fois blessé. Chargé par Puisaye, en 1794, de concerter les efforts des royalistes armés du Morbihan avec le plan général des opérations, il remplit cette mission avec succès, puis passa dans l'armée de Charette qui le choisit comme un des négociateurs de la convention de Nantes (5 février 1795), et le chargea d'une mission près le comité de salut public. Il revint à l'armée et signa, avec son frère aîné, la capitulation acceptée par Hoche. La reprise d'armes de 1799 aboutit à l'amnistie de 1800; de Béjarry se retira alors dans ses foyers et resta, sous l'Empire, étranger à la vie politique. La Restauration le fit chevalier de Saint-Louis, sous-préfet de Beaupréau, alors chef-lieu d'arrondissement de Maine-et-Loire. Le 4 octobre 1816, il fut élu, par 82 voix sur 147 votants et 197 inscrits, député de la Vendée au collège de département. Il siégea au côté droit de la Chambre, vota avec les ultra-royalistes, et ne prit qu'une seule fois la parole, dans la session de 1816-1817, dans la discussion du budget, à l'article *pensions*; après avoir exprimé toute sa sollicitude pour « cette masse de soldats vendéens, si dignes de toucher le cœur du roi et d'intéresser sa justice, » il proposa en leur faveur un supplément de crédit de 250,000 francs. Il n'appartint pas à la législature qui suivit.

BÉJARRY (AMÉDÉE-PAUL-ARMAND DE), membre du Sénat, né à Saint-Vincent-Puymaufrais (Vendée), le 30 juin 1840, fut élu, le 2 mai 1886, sénateur monarchiste de la Vendée par 465 suffrages sur 853 votants et 855 inscrits, contre 383 voix données à M. Daniel-Lacombe, candidat républicain. Il s'agissait de remplacer M. de Cornulier, également monarchiste, décédé. M. de Cornulier, aux élections sénatoriales précédentes (janvier 1882), avait été élu premier de la liste conservatrice par 200 voix seulement. Depuis, est intervenue la loi du 9 décembre 1884, qui augmenta dans une assez forte proportion le nombre des électeurs sénatoriaux.

Au Sénat, M. de Béjarry siège à droite : il a voté notamment, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), contre le projet de loi réglant la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté l'Etat (affaire Boulanger, 29 mars).

BÉJOT (CHARLEMAGNE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Messy (Seine-et-Marne), le 14 mai 1755, mort à une date inconnue.

Agriculteur et maire de sa commune, il devint plus tard administrateur du département de Seine-et-Marne. Il fut élu, le 2 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, avec 212 voix sur 344 votants, et vota avec la gauche sans paraître à la tribune.

BEKER (NICOLAS-LÉONARD, COMTE DE MONS,) représentant à la Chambre des Cent-Jours, et pair de France, né à Obenheim (Bas-Rhin), le 14 janvier 1770, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 18 novembre 1840, entra en 1786 au régiment de Languedoc-dragons, traversa rapidement les grades inférieurs, passa en 1793 à l'état-major général où il servit successivement dans les armées du Nord, de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, de Saint-Domingue et d'Italie. Il contribua à la première pacification de la Vendée. Lors des préliminaires de paix de Leoben, il alla en Hollande réprimer, sous les ordres du général Dejean, des troubles dans la province de Frise. A la paix de Campo-Formio, un ordre du ministre de la guerre appela l'adjutant-général Beker à Paris, pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, comme chef d'état-major du général Hédo-ville, agent du Directoire, chargé de prendre possession de la partie espagnole de cette île, cédée à la France par le traité de Bâle avec l'Espagne. De retour en France au bout d'un an, il fut envoyé en Italie à la tête d'une brigade, se distingua à la bataille de Cassano, où il fut laissé pour mort, fut employé ensuite comme général de brigade dans la division Grouchy pendant la campagne de Hohenlinden à l'armée du Rhin, et, à la paix de Lunéville, nommé par le premier Consul au commandement du département du Puy-de-Dôme, patrie du général Desaix, dont le général Beker avait épousé la sœur. Il conserva ce commandement jusqu'en 1805, puis fut promu général de division, fit encore la campagne de Prusse et celle de Pologne, avec le 5^e corps d'armée qu'il suivit en Silésie; là il reçut le titre de comte de l'Empire. Enfin il remplit les fonctions de chef d'état-major du maréchal Masséna dans la dernière campagne contre l'Autriche, en 1809. Grand officier de la Légion d'honneur après Essling, il devint cependant suspect à Napoléon 1^{er} à cause de l'opinion qu'il n'avait pas

craint d'exprimer sur les conséquences du système de guerre à outrance, et il dut se rendre en disgrâce à Belle-Isle-en-mer pour en prendre le commandement.

De retour dans ses foyers en 1814, il usa de son influence pour empêcher, pendant l'occupation étrangère, une collision prête à éclater entre les militaires et les citoyens. Le 13 mai 1815, le collège de département du Puy-de-Dôme le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours. Lors de la seconde abdication de Napoléon, le gouvernement provisoire lui donna l'ordre de se rendre à la Malmaison pour veiller à la sûreté de l'empereur et l'accompagner jusqu'à Rochefort. Cet ordre était conçu dans les termes suivants :

« Je vous transmets, général, copie d'un arrêté du gouvernement qui vous charge d'accompagner l'empereur Napoléon. Votre caractère connu est une garantie que vous aurez et que vous ferez rendre à ce prince les égards et respects que l'on doit au malheur et vous trouverez chez chaque autorité civile et militaire, dans l'âme de chaque citoyen, les secours que vous pourriez être dans le cas de réclamer pour la sûreté de sa personne... »

« Le maréchal, prince d'Eckmühl, ministre de la guerre. »

Le général Beker s'acquitta habilement de la mission, puis se retira dans son département. Il ne fut pas exempt de persécutions en 1816 : le préfet du Puy-de-Dôme l'envoya en surveillance à Poitiers; mais le roi révoqua la mesure en son conseil, et, à quelques années de distance, dédommagea Beker en l'appelant à la Chambre de pairs (5 mars 1819). Il s'y montra le partisan modéré de la royauté, et après juillet 1830, se rallia au gouvernement de Louis-Philippe qui le conserva jusqu'à la fin de ses jours sur la liste des pairs de France.

BEL (FRANÇOIS), député de 1876 à 1885, né à Rumilly (Haute-Savoie), le 25 novembre 1805, fut avocat, puis juge à Chambéry. sous le gouvernement sarde. Membre, pour le canton de Montmélian, du conseil général de la Savoie, qu'il présida, il fut élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Chambéry, avec 7,204 voix sur 14,271 votants et 17,155 inscrits, contre M. de la Chambre, conservateur monarchiste, 6,984 voix. M. Bel avait, dans sa profession de foi, qualifié les bonapartistes : « Un parti qui s'est emparé de la France en 1851, par un guet-apens, et n'a pu se maintenir au pouvoir que par des guerres incessantes et un arbitraire inouï. » Les adversaires de M. Bel lui reprochèrent alors d'avoir accepté de ce parti au pouvoir des fonctions municipales et la décoration de la Légion d'honneur. Il fit partie du groupe de la gauche républicaine et vota : 3 juin 1876, pour le projet de loi sur la collation des grades; 12 juillet, pour le projet de loi relatif à l'élection des maires; 4 mai 1877, pour l'ordre du jour contre les menées ultramontaines. Il fut des 363 députés qui protestèrent contre l'acte du 16 mai; cette protestation lui valut sa réélection, le 14 octobre 1877, par 8,511 voix (15,405 votants, 17,565 inscrits), contre 6,809 voix à M. de la Chambre. Il soutint le ministère parlementaire de Dufaure, vota dans la session avec la majorité opportuniste de gauche : pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour le retour du Parlement à Paris, pour l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, pour la proposition Bardoux tendant au rétablissement du scrutin de liste. Il s'abstint dans

le scrutin du 8 février 1881 sur le rétablissement du divorce.

Reçu, le 21 août 1881, avec 7,934 voix (11,629 votants, 17,642 inscrits), contre MM. L. Thiabaud, 2,608 voix et de la Chambre, 646. Il reprit sa place à gauche, soutint, dans la législature 1881-85, les ministères Gambetta et Ferry, et vota *pour* l'expédition du Tonkin, *pour* le maintien du Concordat, *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel; par suite du décès (septembre 1881) de M. Chavoix (de la Dordogne), M. Bel se trouva dans cette législature, avec M. Pierre Blanc, également député de la Savoie, le membre le plus âgé de la Chambre des députés. Il ne fut pas réélu en octobre 1885.

BELBEUF LOUIS-PIERRE-FRANÇOIS GODARD, MARQUIS DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 24 janvier 1757, mort au château de Belbeuf (Seine-Inférieure), le 27 août 1832, fils d'un procureur général du parlement de Rouen, embrassa d'abord la carrière des armes, devint officier de carabiniers, puis entra dans la magistrature, et était, au moment de la Révolution, avocat général au parlement de Normandie. Elu, le 23 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Rouen, il se montra, dans cette Assemblée, partisan aveugle de l'ancien régime, hostile à toute innovation, et signa toutes les protestations de l'extrême droite contre l'Assemblée. Il accusa le duc d'Orléans de conspirer contre le roi, émigra en 1791, laissant en France sa femme et quatre enfants, servit bravement dans l'armée des princes, et, rentré en France après le 18 brumaire, resta en dehors de la vie politique.

BELBEUF (ANTOINE-LOUIS-PIERRE-JOSEPH GODARD, MARQUIS DE), pair de France et sénateur du second Empire, fils du précédent, né à Rouen le 20 octobre 1791, mort à Belbeuf (Seine-Inférieure), le 16 février 1872, se rallia à la cause impériale, et tandis que son père demeurait volontairement étranger aux affaires publiques, entra dans la magistrature en 1813, comme juge-auditeur au tribunal civil de Nogent-sur-Seine. Le gouvernement de la Restauration ne lui tint pas rigueur; il fut, sous Louis XVIII, conseiller auditeur à la Cour royale de Paris et devint, en 1821, conseiller titulaire. A son tour, la royauté de Louis-Philippe l'appela à la première présidence de la Cour de Lyon, puis, le 3 octobre 1837, le nomma pair de France. Il soutint constamment, jusqu'en 1848, la politique conservatrice des ministres du roi, et, après avoir vu sa carrière interrompue quelque temps par la République de février, il passa, le 26 janvier 1852, au Sénat institué par le prince président en vue du prochain rétablissement de l'Empire. Il y vota toutes les lois agréables au gouvernement de Napoléon III, y compris la loi de sûreté générale, et reentra dans la vie privée, au 4 septembre 1870. Commandeur de la Légion d'honneur en 1864.

BELCASTEL (JEAN-BAPTISTE-GASTON-GABRIEL-MARIE-LOUIS LACOSTE, BARON DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur de 1876 à 1879, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 26 octobre 1821, fut élevé à l'institution des jésuites de Vaugirard, et, reçu avocat en 1821, retourna dans son département où il s'occupa de littérature et d'agriculture. Un *Discours sur le progrès* lui valut, en 1850, une églantine d'or aux Jeux Floraux et son

élection comme membre titulaire de cette Académie en 1853.

Des raisons de famille lui firent passer quelques années dans le midi de l'Europe et aux îles Canaries; de retour en France, il reprit ses études agronomiques, et, après une série d'articles sur les *Céréales*, entra à la Société d'agriculture de la Haute-Garonne (1867). Dans une brochure sur la question romaine, qui fut peu lue, il se montra (1869) ultramontain intransigeant.

Elu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le 10^e et dernier de la liste, par 63,123 voix sur 122,845 votants et 145,055 inscrits, il fut le seul à Bordeaux qui vota contre le décret nommant Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française (17 février) « ne voulant pas, même pour un jour, a-t-il dit dans une lettre à l'*Univers*, de l'étiquette républicaine. » Il combattit le retour de l'Assemblée à Paris, demanda des concessions de terrains en Algérie pour les Alsaciens-Lorrains (juin 1871), et se prononça *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques (la parole lui fut retirée par un vote de la majorité); en septembre, il envoya au pape, avec 45 de ses collègues, une adresse contre « les usurpations sacrilèges de l'Italie », affirmant en outre une adhésion absolue aux doctrines du *Syllabus*. Il se prononça *contre* le retour de l'Assemblée à Paris (3 février 1872), combattit dans une lettre (12 février) toute tentative de fusion avec les orléanistes, vota *contre* le service de trois ans et demanda le maintien du remplacement militaire (juin), contribua au renversement de Thiers (mai 73), réclama du ministère de Broglie le renvoi de M. de Guerle, préfet de la Haute-Garonne, parce qu'il était protestant, fut un des principaux promoteurs du pèlerinage de Paray-le-Monial (juin) et de la construction de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, s'abstint sur la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (19 novembre) et vota *contre* le ministère de Broglie (16 mai 74), *contre* l'amendement Wallon (30 janvier 1875), et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles (25 février), en conjurant l'Assemblée « de ne pas consommer l'infidélité au mandat qu'elle avait reçu de la Providence et de la patrie. »

Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de la Haute-Garonne, au 3^e tour de scrutin, par 368 voix sur 674 votants, après avoir refusé de profiter de la coalition d'une partie de l'extrême droite et des gauches pour la nomination des sénateurs inamovibles. Comme à la Chambre, il siégea à l'extrême droite, s'éleva (mars 1876) au nom du parti catholique, contre les modifications apportées à la loi réglant l'obtention des diplômes dans les Facultés libres, et protesta contre le recensement des congrégations religieuses (décembre). Il échoua au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 287 voix sur 672 électeurs. M. de Belcastel a publié une *Etude sur les îles Canaries* (1862), la *Citadelle de la liberté ou la question romaine au point de vue de la liberté du monde* (1867), *Ce que garde le Vatican* (1871), brochure qui lui valut une lettre approbative de Pie IX, et a collaboré à l'*Univers* et à plusieurs journaux de province. Il est chevalier de l'ordre de Pie IX.

BELDERBUSCH (CHARLES-LÉOPOLD VON HEYDEN, COMTE DE), membre du Sénat conser-